|  |
| --- |
| AMR 51/8569/2024 – États-Unis - 25 septembre 2024 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 081/24-1 |
| Centième exécution dans le Missouri depuis leur reprise en 1989 |
| ÉTATS-UNIS (Missouri) |

Marcellus Williams, un homme noir de 55 ans, a été exécuté dans le Missouri le 24 septembre 2024, malgré de sérieuses questions posées quant à la qualité de son assistance juridique lors du procès, à la fiabilité des principaux témoins à charge, à la gestion des preuves ADN par les autorités et au rôle des préjugés racistes dans cette affaire. Le gouverneur a refusé d’octroyer une grâce à ce prisonnier, et la justice a rejeté ses ultimes recours.

La victime du meurtre pour lequel Marcellus Williams a été condamné, une femme de 42 ans, a été tuée à l’arme blanche chez elle à University City (comté de Saint-Louis), dans le Missouri, le 11 août 1998. Lors du procès de Marcellus Williams, en 2001, le procureur a récusé six des sept jurés potentiels afro-américains, et le jury final se composait de 11 personnes blanches et une personne noire. Marcellus Williams a été condamné à mort en août 2001.

Le 21 septembre 2024, une des trois juges siégeant à la cour fédérale d’appel du huitième circuit a écrit que, bien que devant partager «avec réticence» l’avis de ses deux collègues selon lequel ils ne pouvaient pas accorder à Marcellus Williams un réexamen du dossier pour des raisons de procédure, elle demeurait «profondément troublée par de nombreux aspects des procédures qui s’[étaient] déroulées jusqu’alors», notamment par les éléments montrant que «les préjugés racistes [avaient] gangréné son procès du début à la fin» et par la manière dont «les éléments disponibles dans cette affaire sembl[aient] en outre différents aujourd’hui par rapport à l’époque du procès», en particulier les nouveaux éléments «compromettant la fiabilité» des «deux seuls témoins ayant indiqué que Marcellus Williams se trouvait sur les lieux du crime» et «les résultats d’analyses ADN complémentaires sur les pièces à conviction». Elle a conclu : «Rien dans notre décision d’aujourd’hui n’empêche d’autres voies de recours potentielles pour Marcellus Williams.»

Néanmoins, ces voies de recours – judiciaires comme exécutives – n’ont pas abouti. Le 23 septembre, la cour suprême du Missouri a estimé qu’il n’existait «aucune preuve fiable de réelle innocence ni aucun élément montrant une erreur constitutionnelle mettant à mal la confiance dans le jugement initial». Le gouverneur du Missouri, Mike Parson, a annoncé le jour même qu’il rejetait le recours en grâce. Ancien membre du corps législatif de l’État et shérif de comté, il n’a encore jamais accordé de grâce à une personne risquant d’être exécutée. Il s’agit de la 12e exécution dans le Missouri depuis qu’il en est devenu gouverneur le 1er juin 2018. Dans un communiqué annonçant que l’exécution de Marcellus Williams aurait bien lieu, Mike Parson a déclaré: «Les affaires dans lesquelles l’accusé encourt la peine capitale font partie des sujets les plus difficiles que nous avons à traiter au sein des services du gouverneur, mais quand c’est le cas, j’applique la loi et me fie à l’intégrité de notre système judiciaire». Cependant, le lendemain, il a été révélé qu’au moins un tiers des juges de la Cour suprême fédérale avaient exprimé de sérieux doutes dans cette affaire lorsqu’ils avaient rendu leur avis opposé au refus majoritaire d’intervenir pour empêcher l’exécution. Ces trois magistrat·e·s – Sonia Sotomayor, Elena Kagan et Ketanji Brown Jackson – ont indiqué qu’ils auraient accordé un sursis.

Avant que Marcellus Williams soit exécuté, ses avocats ont déclaré: «Les proches de la victime sont opposés à son exécution. Les membres du jury de son procès, qui l’ont initialement condamné à mort, s’opposent maintenant à son exécution. Les membres du parquet qui l’ont accusé et condamné à mort ont désormais admis qu’ils s’étaient trompés et ont lutté avec ferveur pour faire annuler cette condamnation et sauver la vie de M. Williams. Plus d’un million de citoyens et de responsables religieux inquiets ont imploré le gouverneur Parson de commuer la peine de mort de Marcellus. Les autorités du Missouri vont tout de même le tuer. Ce n’est pas de la justice. Et nous devons tous remettre en question tout système qui permet cela […] Ce soir, nous sommes tous témoins de l’exercice grotesque du pouvoir des autorités du Missouri.»

Depuis le début de l’année, 15 exécutions ont eu lieu aux États-Unis, ce qui porte à 1 598 le nombre de personnes auxquelles les autorités de ce pays ont ôté la vie depuis que la Cour suprême fédérale a approuvé une nouvelle législation relative à la peine capitale en 1976. Après cette décision de 1976, le Missouri a procédé à sa première exécution en 1989. L’exécution de Marcellus Williams était la 100e depuis lors dans cet État, qui a exécuté trois prisonniers jusqu’à présent cette année. Seuls le Texas (590), l’Oklahoma (125), la Virginie (113, désormais abolitionniste) et la Floride (106) ont exécuté plus de personnes depuis 1976. Amnesty International est opposée à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**